Affichage : 13/10/2026
Retrait : 12/11/2026

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre, le conseil municipal de la commune de Beaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre BONNET-SAHUC, maire.

Étaient présents : Mme Charlène PERSOL, Mme Océane BONNET, Mme Élodie SEIGNOVERT, Mme Marie-Paule GAMOND, Mme Mathide VACHER, Mme Marie-Eve VIRIEUX, M. Pierre BONNET-SAHUC, M. Éric FRAISSE, M. Yannick CHALENCON, M. François CHABERT et M. Bruno PEYROCHE.

Absents excusés :

- Mme Magalie FAURE, ayant donné procuration à Mme Océane BONNET ;
- Mme Zoé SCARDONE, ayant donné procuration à M. Éric FRAISSE ;
- M. Michel SUC, ayant donné procuration à Mme Marie-Paule GAMOND.

Absent : M. Georges PHILIBERT.

Les membres présents et représentés formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Mme Charlène PERSOL est désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19 :00

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCES VERBAL EN DATE DU 7 SEPTEMBRE 2026

1 - VOTE DE LA CLE DE REPARTITION GARANTIE EMPRUNT EPHAD DES CEDRES
2 – APPROBATION DES TRAVAUX RESTAURATION DU MONUMENT AUX MORTS
3 – DEMANDE SUBVENTION CCDS BISTROT RESTAURANT.
4- RETRAIT DE LA COMMUNE DE ST PAL DE CHALENCON DU SICCDEE

1. GARANTIE D'EMPRUNT DE L'EHPAD DES CÈDRES – VOTE DE LA CLÉ DE RÉPARTITION

Monsieur le Maire rappelle qu'à la fin de l'année 2025, la Communauté de communes des Sucs (CCDS) et la commune de Beaux ont été sollicitées par l'EHPAD des Cèdres dans le cadre d'un important programme de travaux.

Afin de financer cette opération, l'établissement prévoit de contracter un emprunt de 3 130 000 € à taux fixe auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. La garantie de cet emprunt doit être apportée par une ou plusieurs collectivités territoriales, en complément de la garantie à hauteur de 50 % accordée par le Département de la Haute-Loire.

Il est proposé que la commune de Beaux participe à cette garantie en complément de celle de la Communauté de communes des Sucs, sous réserve d'une délibération favorable de cette dernière.
Monsieur le Maire rappelle les enjeux liés à l'autonomie, à l'inclusion et à la qualité de vie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Il précise que cette démarche de soutien à l'EHPAD ne constitue pas un engagement automatique de la commune pour d'autres demandes de garantie d'emprunt.
La répartition proposée pour la garantie de l'annuité de l'emprunt est la suivante :

- **Département de la Haute-Loire :** 76 500 €, soit 50 % ;
- **Communauté de communes des Sucs :** 53 550 €, soit 35 % ;
- **Commune de Beaux :** 22 950 €, soit 15 %.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver cette clé de répartition, sous réserve de l'accord de la Communauté de communes des Sucs.
Décision du conseil municipal : avis favorable à la répartition proposée.

2. RÉNOVATION DU MONUMENT AUX MORTS – ACCEPTATION DU DEVIS DE L'ENTREPRISE SCIENCE DES SURFACES ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ONACVG

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation du monument aux morts de la commune, dans le cadre de la préservation du patrimoine communal et de l'entretien des lieux de mémoire.
Les travaux prévus comprennent :

- l'aérogommage du socle ;
- l'aérogommage de la statue et de ses accessoires ;
- l'application d'un traitement anticorrosion ;
- l'application des couches de finition ;
- la préparation et le nettoyage du chantier.

L'entreprise Science des Surfaces a établi un devis d'un montant de **3 000,00 € HT**, auquel s'ajoutera la TVA applicable.
Afin de limiter la charge financière pour la commune, il est proposé de solliciter une subvention auprès de l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG), sous réserve de l'éligibilité de l'opération au dispositif de financement applicable.
Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Désignation	**Montant**
Montant des travaux HT	3 000,00 €
Subvention sollicitée auprès de l'ONaCVG	1 500,00 €
Reste à financer par la commune, hors TVA	1 500,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation des travaux de rénovation du monument aux morts ;

- de valider le devis de l'entreprise Science des Surfaces pour un montant de 3 000,00 € HT ;
- de solliciter auprès de l'ONaCVG une subvention prévisionnelle de 1 500,00 €, correspondant à 50 % du montant HT des travaux, sous réserve de l'éligibilité de l'opération et de l'accord de l'organisme financeur ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à constituer, signer et déposer le dossier de demande de subvention, ainsi qu'à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la délibération.

3 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SUCS – PROJET DE BISTROT-RESTAURANT, CHAMBRE TOURISTIQUE ET APPARTEMENT

Monsieur le Maire présente l'opération de réhabilitation et d'aménagement d'un bâtiment communal destiné à accueillir un bistrot-restaurant, une chambre touristique et un appartement.
Les travaux sont aujourd'hui quasiment achevés. Cette opération contribue à la valorisation du patrimoine communal, au développement de l'offre de services et d'hébergement ainsi qu'au renforcement de l'attractivité du centre-bourg.
Afin de contribuer au financement de cette opération, la commune souhaite solliciter auprès de la Communauté de communes des Sucs un fonds de concours de **31 607,00 €**.
Le plan de financement présenté est le suivant :

Dépenses

Désignation	**Montant**
Travaux et aménagements de l'opération	525 273,67 €
Maîtrise d'œuvre	39 900,00 €
Total des dépenses	**565 173,67 €**

Recettes

Désignation	**Montant**
Fonds de concours – Communauté de communes des Sucs	31 607,00 €
LEADER	60 075,94 €
DETR	128 500,00 €
Région Auvergne-Rhône-Alpes	154 000,00 €
Conseil départemental	26 406,00 €
Fonds vert	22 000,00 €
Total des subventions et fonds de concours	**422 588,94 €**
Autofinancement communal	142 584,73 €
Total des recettes	**565 173,67 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement de l'opération ;
- de solliciter auprès de la Communauté de communes des Sucs un fonds de concours de 31 607,00 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents relatifs à cette demande et à l'attribution du fonds de concours ;
- de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la délibération.

4. SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CAPTURE DES CARNIVORES DOMESTIQUES ERRANTS – RETRAIT DE LA COMMUNE DE SAINT-PAL-EN-CHALENCON

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, lors du comité syndical du 3 octobre 2026, le bureau du Syndicat intercommunal pour la capture des carnivores domestiques errants (SICCDE) a accepté la demande de retrait de la commune de Saint-Pal-en-Chalencon.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce retrait.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le retrait de la commune de Saint-Pal-en-Chalencon du Syndicat intercommunal pour la capture des carnivores domestiques errants.

INFORMATIONS

1. LES INFORMATIONS DU MAIRE

QUESTIONS DIVERSES

Travaux de l'assemblée de Malataverne

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de l'assemblée de Malataverne ont débuté plus tôt que prévu. Les interventions engagées concernent notamment la charpente, la plomberie, l'électricité et les menuiseries extérieures.

Suivi des fissures dans l'église de Beaux et l'assemblée d'Arzilhac

Une étude est en cours en vue de la pose de témoins de fissuration dans l'église de Beaux et dans l'assemblée d'Arzilhac. Cette démarche fait suite aux interrogations suscitées par l'apparition de fissures dans ces deux bâtiments. Le dispositif permettra d'en suivre l'évolution.

Sécurisation de la traversée du village de Courenc

Monsieur le Maire indique que le village de Courenc sera prochainement placé en agglomération, avec une limitation de vitesse à 50 km/h, conformément à un arrêté qui a été mis en œuvre.

Un comptage des véhicules est prévu au début de l'année 2027. Les résultats permettront d'étudier la mise en place d'aménagements destinés à réduire la vitesse des usagers de la route.

Il est également prévu d'implanter des panneaux « Cédez le passage » afin de modifier les priorités de circulation et de supprimer certaines priorités à droite.

Aire de jeux de Beaux

Le devis relatif à la fourniture et à la pose d'une toile d'ombrage sur l'aire de jeux de Beaux a été validé.

Passage de l'éclairage public en LED

La commune prévoit le remplacement progressif de l'éclairage public par des équipements LED sur l'ensemble de son territoire, avec un objectif d'achèvement à l'horizon 2030.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- 2026-2027 : bourg de Beaux ;
- 2027 : Courenc ;
- de 2028 à 2030 : autres villages de la commune

Océane BONNET – 3ème Adjointe

Etat des demandes d'Urbanisme

Déclarations Préalables :

Demandeur	Adresse travaux	Nature des travaux
COLLECTIVITE COMMUNE DE BEAUX	6 place de l'église	Isolation du bâtiment par l'extérieure

- **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **20 h 35**.

La secrétaire de séance,
Mme Charlène PERSOL

Le Maire,
M. Pierre BONNET-SAHUC

